



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS DE SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 13 & 14 juin 2015

Article 1 : PARTICIPATION

Epreuves individuelles, toutes armes et toutes catégories, ouvertes à tous les tireurs licenciés dans un club des Hauts-de-Seine affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Pour le sabre : catégories de poussins à benjamins.

Les poussins nés en 2007 ne sont pas autorisés à participer à cette épreuve.

Article 2 : TENUE ET EQUIPEMENTS

- Rappel : « Les tireurs s'arment, s'équipent, s'habillent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls. » Règlement sportif FFE 2014-2015
- Bavette : Au fleuret, la bavette conductrice est obligatoire pour les catégories Cadet, Junior, Sénior et Vétéran.
- Tenue : Les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste et sous cuirasse).
- **Les normes FFE et le marquage CE sont obligatoires (Règlement sportif FFE 2014-2015).**
- Armes : Lame 0 en poussin et pupille, Lame 2 en benjamins, Lame 5 à partir de la catégorie minime.

Article 3 : LICENCE

Les tireurs devront présenter leur licence 2015.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, auprès du directoire technique.

Article 4 : ENGAGEMENTS

Un droit d'engagement de 10 € sera perçu sur place lors du pointage.

Les engagements se font en ligne via l'extranet F.F.E.

Avant le mercredi 10 juin 2015 à 23h59

Rappel : En cas d'absence d'un tireur d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Article 5 : RECOMPENSES

- Un sac de bienvenue ainsi que l'affiche du championnat seront remis à chaque participant lors de l'engagement.
- Les 8 premiers tireurs seront récompensés par des coupes ou des médailles.
- Pour les catégories dont le nombre de participants est inférieur ou égal à 16 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.
- Le 1er de chaque catégorie recevra en plus une arme montée et un T-shirt champion des Hauts-de-Seine, les autres seront récompensés par du matériel d'escrime en fonction des participants dans la catégorie.
- Les récompenses seront données lors des podiums uniquement aux tireurs présents.
- Un trophée récompensera le meilleur arbitre en formation à l'épée et au fleuret.
- Un trophée récompensera le meilleur club à l'Épée, au Fleuret et au Sabre.
- Le « trophée des féminines » récompensera le club ayant engagé le plus de féminines dans chaque arme.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS DE SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 13 & 14 juin 2015

Article 6 : FORMULE

- Il est interdit de tirer dans plusieurs catégories de la même arme.
- 1 tour de poule de 4, 5, 6 ou 7 tireurs selon le nombre de tireurs (sans élimination), suivi d'un TED.
- La constitution des poules se fait en fonction du classement départemental pour les poussins et pupilles et du classement de ligue pour les autres catégories (avec décalage par club).
- Si l'effectif ne permet pas de faire une compétition par catégorie, le directoire technique pourra regrouper des catégories.

CATEGORIE	POULE	TED
POUSSIN / PUPILLE	4 touches 3 min	6 touches 2 x 2 min (30 s de pause)
BENJAMIN épée / fleuret	4 touches 3 min	8 touches 2 x 2 min (30 s de pause)
BENJAMIN Sabre	5 touches 3 min	10 touches (30 s de pause à 5)
MINIME	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)
CADET / JUNIOR / SENIOR	5 touches 3 min	15 touches 3 x 3 min (1 min de pause)
VETERAN	5 touches 3 min	10 touches 2 x 3 min (1 min de pause)

Article 7 : ARBITRAGE

Les arbitres en formation départementale fleuret devront impérativement être présents ainsi que les arbitres en formation départementale épée convoqués en début de saison.

Pour les compétitions du samedi, 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (toutes catégories confondues).

Les arbitres diplômés souhaitant arbitrer doivent s'inscrire via l'extranet FFE.

Si le nombre d'arbitres est insuffisant, certaines catégories seront susceptibles de se dérouler en auto-arbitrage.

Article 8 : SECURITE

Seuls les tireurs, arbitres et Maîtres d'Armes munis d'un badge auront le droit de circuler sur les différents plateaux.

Article 9 : HORAIRES

Samedi 13 juin		Dimanche 14 juin	
FLEURET	EPEE	FLEURET	SABRE
Benjamins : 13h Minimes : 14h30	Séniors et Vétérans : 10h Minimes à Juniors : 13h30 Benjamins 14h30	Pupilles : 9h Cadets à Vétérans : 10h Poussins : 11h30	Poussins Pupilles et Benjamins : 13h

Le scratch sera prononcé 20 min après le début des inscriptions

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS DE SEINE

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 13 & 14 juin 2015

Article 11 : Animations et Restauration

Un espace restauration sera à votre disposition tout au long du week-end.



Découvrez le
Fitness escrime

Samedi 13 juin: ESCRIME FITNESS

Venez essayer gratuitement cette nouvelle pratique

Démonstration à 14h50

Initiations à partir de 15h



Venez essayer
l'Handi Escrime

Dimanche 14 juin: ESCRIME HANDISPORT

Mesurez-vous aux champions handisports !

Démonstration à 11h50

Atelier à partir de 12h

Tournoi-Handi-jeunes

ANIMATIONS ouvertes à toutes et tous, licenciés ou non
Prévoir une tenue adaptée. Matériel d'escrime prêté par le CDE 92

Article 11 : LIEU, PLAN, ACCES

Palais des Sports Robert Carpentier
4/6 boulevard des frères Voisin
92130 ISSY-les-Moulineaux

